LETTRES
LANGUES &
SCIENCES HUMAINES
UNIVERSITÉ SAVOIE
MONT BLANC

REGLEMENT DES LANGUES TRANSVERSALES LLSH 2019-2020

Vous vous inscrirez selon la procédure indiquée en réunion de pré-rentrée. Lors du premier cours, veuillez présenter au professeur vos relevés de notes de l'année précédente (du bac ou universitaires).

1. À savoir

1.1 Auditeurs libres

Les droits d'accès ne concernant que les cours magistraux, les cours de langues transversales ne sont pas ouverts aux auditeurs libres.

1.2 Étudiants LEA et LLCER

Si vous êtes inscrits en LEA ou LLCER anglais, espagnol, italien ou bilangue, vous devez choisir une/des langue transversale(s) autre(s) que celle(s) de votre cursus de spécialité.

1.3 Étudiants bilingues et polyglottes

Les étudiants bilingues ou polyglottes ont un niveau hors CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, niveau maximum C2) et ne sont par conséquent pas autorisés à s'inscrire dans les cours de la langue ou des langues concernées. Si la situation l'exige, les enseignants se réservent le droit d'annuler une inscription en vue d'une réorientation. Si le secrétariat pédagogique de l'UFR LLSH ne parvient pas à trouver une réorientation, l'étudiant sera déclaré « défaillant », ce qui pourrait avoir une incidence sur sa bourse nationale.

1.4 Contrôle continu

Tous les cours sont évalués par un contrôle continu (de deux à cinq examens par semestre). Le contrôle continu inclut diverses modalités choisies par l'enseignant : écrit sur table, devoir maison, oral, examen annoncé, examen surprise, etc.

2. Choix de la langue et du niveau

2.1 Langues et niveaux proposés

➔ Si vous vous inscrivez en débutant, ce choix vous engage pour deux années consécutives (dérogation exceptionnelle possible au bout d'un an sur demande motivée auprès du coordonnateur de la langue abandonnée).

➔ À partir du niveau A1, votre choix vous engage pour toute l'année.

➔ Si vous décidez de ne suivre qu'un seul semestre de langue, c'est la note obtenue pour ce seul semestre qui sera prise en compte lors d'une future réinscription dans cette langue : si le semestre est validé, passage obligatoire au niveau supérieur l'année suivante.

Langues: **allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien.**
Les cours ont lieu de 17:30 à 19:30.

Niveaux:

	Niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues						
Allemand	**Débutant**	**A1**	**A2**	**B1**	**B2**		**C1/C2**
Anglais			**A2**	**B1**	**B2-**	**B2+**	**C1/C2**
Arabe	**Débutant**	**A1**	**A2**				
Chinois	**Débutant**	**A1**	**A2**				
Espagnol	**Débutant**	**A1**	**A2**	**B1**	**B2-**	**B2+**	**C1/C2**
Italien	**Débutant**	**A1**	**A2**	**B1**	**B2-**	**B2+**	**C1/C2**

2.2 Première inscription : dans quel niveau s'inscrire ?

- Si vous avez passé des évaluations de votre niveau dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (au lycée ou ailleurs), vous devez vous baser sur le résultat de celles-ci.

- Si vous avez étudié la langue pendant votre scolarité en tant que :
  - LV1 : vous devez vous inscrire en B1, ou supérieur si vous aviez des très bons résultats ;
  - LV2 : vous devez vous inscrire en A2, ou supérieur si vous aviez des très bons résultats ;
  - LV3 : vous devez vous inscrire en A1, ou supérieur si vous aviez des très bons résultats ;
  -
- Si vous n'avez jamais pratiqué la langue, vous devez vous inscrire en Débutant. Attention : comme stipulé plus haut, ce choix vous engage pour deux années consécutives.

NB : Pour les étudiants en Licence d'Histoire, un niveau minimum B1 est exigé pour la LV1 autre que l'Anglais.

2.3 Étudiants ayant déjà suivi des cours de langues transversales

- Si vous avez commencé une langue en Débutant l'année précédente, vous devez la poursuivre pendant encore un an (sauf en cas de dérogation accordée par le référent pédagogique).
- Si vous avez redoublé une langue en Débutant et l'avez validée la deuxième année, vous pouvez vous inscrire au niveau Débutant d'une nouvelle langue.
- Quand vous gardez une même langue, le choix du niveau se fera selon la dernière note obtenue l'année précédente :

Dernière note obtenue	Inscription
11 ou plus : niveau validé	Passez au niveau supérieur
Moins de 11 : niveau non validé	Restez au même niveau

- **B2-/B2+ (anglais, espagnol et italien)**
  • Votre résultat du dernier semestre B1 de l'année précédente détermine votre inscription en B2- ou B2+
  11 à 15/20 => B2-
  Plus de 15 => B2+

- Vous pouvez vous inscrire deux années consécutives en C1/C2 (allemand, anglais, espagnol, italien) même en l'ayant validé.
- Si vous reprenez une langue après au moins 2 ans d'interruption, vous pouvez vous réinscrire dans le dernier niveau validé.
- Si vous n'avez suivi qu'un seul semestre l'année précédente, c'est la note obtenue pour ce seul et unique semestre qui est prise en compte (semestre validé = passage obligatoire au niveau supérieur).
- Si vous avez validé le niveau maximum proposé en arabe ou en chinois (A2), vous ne pouvez pas refaire ce niveau une seconde année.

2.4 Étudiants de Master

Les mêmes principes qu'en licence sont appliqués pour le choix du niveau et, si vous avez déjà suivi un module de langues transversales, pour le passage au niveau supérieur.

2.5 Étudiants venant d'une licence LLCER

Si vous souhaitez choisir la langue étudiée en licence, vous devez obligatoirement vous inscrire au niveau C1 (à l'exclusion du parcours bi-national)

3. Changement de groupe : Le changement de groupe doit impérativement avoir lieu dans les deux premières semaines de cours.

3.1 Changement de niveau : Si l'enseignant constate que le niveau de l'étudiant est nettement inférieur ou supérieur à celui du niveau choisi, l'étudiant doit rejoindre un groupe du niveau adéquat. Pour ce faire, l'étudiant devra signaler sa situation auprès du secrétariat pédagogique de l'UFR LLSH qui effectuera les démarches nécessaires.

3.2 Chevauchement d'emplois du temps : Toute demande de changement de groupe pour cause de chevauchement d'emplois du temps doit être justifiée auprès du secrétariat.

4. Inscription dans les groupes du 2ème semestre

Au deuxième semestre, l'étudiant s'inscrira au même niveau qu'au 1er semestre, sauf si le professeur estime, au vu des résultats obtenus, qu'un changement de niveau est nécessaire. L'inscription du 2ème semestre se fait directement via les Inscriptions Pédagogiques (IP WEB), avant le début des cours. Si l'étudiant n'a pas suivi de cours de langue au 1er semestre, le choix du niveau se fait selon les modalités indiquées pour le 1er semestre.

NB : Il est impossible de commencer une langue au niveau débutant au 2ème semestre.

5. Assiduité et absences

L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Toute absence légitime doit être justifiée : les justificatifs originaux doivent être présentés à l'enseignant responsable et auprès du secrétariat pédagogique de l'UFR LLSH au plus tard la semaine suivant l'absence.

5.1 Dispenses d'assiduité

Les étudiants ayant des contraintes personnelles incompatibles avec un cursus de formation en présentiel peuvent demander à bénéficier d'une dispense d'assiduité. Les étudiants doivent compléter le formulaire de demande d'assiduité mis à disposition par l'accueil LLSH.
La dispense d'assiduité pour les Langues Transversales prend effet à compter de l'autorisation envoyée par mail sur l'adresse mail universitaire. Le dépôt de la demande ne vaut pas autorisation d'absence ni régularisation d'absence(s) antérieures(s).

5.2 Impact des absences aux examens

5.2.1 Contrôle continu

- Absence à un examen (ou devoir-maison non rendu) pour des raisons légitimes et justifiées dans le cadre du contrôle continu => neutralisation de l'épreuve dans le calcul de la moyenne ou organisation d'une nouvelle épreuve, au choix de l'enseignant.
- Absence à un examen (ou devoir-maison non rendu) sans raisons légitimes ni justifiées dans le cadre du contrôle continu => défaillant.

5.2.2 Contrôle terminal (dispensés d'assiduité et session de rattrapage)

Absence justifiée ou injustifiée à une épreuve de contrôle terminal (épreuve pour dispensés d'assiduité ou session de rattrapage) => défaillant.

6. Contrôle des connaissances

Première session : Contrôle continu (de deux à cinq notes par semestre).
Deuxième session (session de rattrapage en juin) : examen écrit ou oral.

Etudiants dispensés d'assiduité :
Première session : examen terminal en fin de semestre.
Deuxième session (session de rattrapage en juin) : examen écrit ou oral.

Université
Savoie Mont Blanc
U.F.R. LETTRES, LANGUES
SCIENCES HUMAINES
Rue Sergent Jacques Revel
JACOB-BELLECOMBETTE - B.P. 1104
73011 CHAMBERY CEDEX

Contact secrétariat : langues-transversales.llsh@univ-smb.fr
Service de Scolarité UFR LLSH – Accueil Bâtiment 2

Le Directeur,

Pascal BOUVIER

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés
Certifié conforme aux délibérations du Conseil d'UFR plénier du 1er juillet 2019
Le Directeur de l'UFR LLSH – Pascal Bouvier